

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 19- 03

**OBJET : SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE
– PREMIER VERSEMENT 2019**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : le dix-sept janvier 2019

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 27</i> <i>Votants : 34</i></p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p><i>Pour : 34</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Martine MACHON à Gérard ARBOR ; Evelyne LABRUDE à Cédric VIAL ; Christian ALLEGRET à Jean-Louis MONIN ; Christel COLLOMB à Pierre BAFFERT ; Cédric MOREL à Myriam CATTANEO ; Bruno GUIOL à Gilles PERIER MUZET.</p> <p><u>Absent Excusé :</u> Pierre-Auguste FEUGIER</p>
--	--

CONSIDERANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,
CONSIDERANT la nécessité de garantir la trésorerie des associations, maîtres d'œuvre des actions de la politique enfance jeunesse de la communauté de communes, en versant un premier acompte s'élevant à 50% de la somme versée en année N-1,

CONSIDERANT le tableau récapitulatif ci-dessous des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire,

Associations	Versé en 2017	versé en 2018	1er versement 2019
	Total	Total	50% * 2018
AADEC	50 535 €	72 507 €	36 254 €
AAVE	99 937 €	66 945 €	0 €
Crèche FEES ET LUTINS	104 945 €	101 000 €	50 500 €
Crèche le Sac à Jouets	102 795 €	101 000 €	50 500 €
Crèche les Titounets	151 403 €	150 000 €	75 000 €
POUR L'ACTION JEUNES CHARTREUSE	143 558 €	145 223 €	72 612 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS (CSPG) / CRPE	5 042 €	4 620 €	2 310 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS (CSPG) / LAEP	19 627 €	5 742 €	2 871 €
CSPG / ALSH + coordinations & actions	101 025 €	104 520 €	52 260 €
TOTAL	778 867 €	751 557 €	342 306 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ligne par ligne à l'**UNANIMITE**

- **AUTORISE** le Président à procéder au mandatement de ces montants

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 25 janvier 2019,



Le Président,
Denis SEJOURNE.